

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

SUR L'ETUDE D'IMPACT ET LES AUTRES PIÈCES CONSTITUTIVES DU PROJET DE DOSSIER
DE REALISATION DE LA ZAC GARE DES GRESILLONS A GENNEVILLIERS

Du 20 mai au 19 juin 2026

Par arrêté N°2026-69 du 24 avril 2026 Monsieur le Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine ouvre une participation du public par voie électronique

La participation du public par voie électronique **du 20 mai 2026 au 19 juin 2026** a pour objet de présenter les pièces constitutives du projet de dossier de réalisation de la ZAC Gare des Grésillons, à vocation principale d'industrie comprenant notamment l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que le mémoire en réponse.

Le présent avis au public faisant connaître l'ouverture de la participation du public par voie électronique sera publié quinze jours avant le début de la consultation du public dans deux journaux diffusés dans le département.

Cet avis sera affiché au siège de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine, en Mairie de Gennevilliers ainsi que sur leurs sites internet respectifs.

Le dossier soumis à participation du public par voie électronique sera consultable sur le site dédié :

Un registre dématérialisé sera disponible sur le même site internet afin de recueillir les observations et propositions du public pendant la durée de la participation du public par voie électronique.

· Adresse du registre numérique : <https://www.registre-numerique.fr/ppve-zac-des-gresillons>

· Adresse email pour le dépôt des contributions : ppve-zac-des-gresillons@mail.registre-numerique.fr

Le dossier de participation du public par voie électronique comporte notamment une étude d'impact qui a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale ainsi que d'un mémoire en réponse.

A compter de l'ouverture de la participation du public par voie électronique, des renseignements peuvent être demandés, et des observations ou questions sur le dossier peuvent être adressées auprès de la mairie de Gennevilliers à l'adresse électronique suivante : droit-des-sols@ville-genevilliers.fr

La synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte sera publiée, pendant une durée minimale de trois mois, par voie électronique.

La personne responsable du projet est l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine-1 bis rue de la paix 92 230 Gennevilliers.

L'autorité compétente pour statuer sur l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC Gare des Grésillons est le conseil de territoire de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine.